

# Saint-Luc Infos

Numéro 152 Juin 2010

**Sommaire** : Du Prophète de Khalil Gibran (*décès Odette Mélinon*)  
Vie de la Communauté : La Relation Pastorale  
Nouvelles des Chitou  
Plat de pâtes du 30 Avril 2010 plus fête des Voisins  
La Coresponsabilité dans l'Eglise  
Finances solidaires  
Assemblée Générale de la Communauté

## Du Prophète de *Khalil Gibran*

Votre vie quotidienne est votre temple et votre religion.  
Lorsque vous y pénétrez, prenez tout votre être avec vous.  
Et prenez avec vous tous les hommes.  
Et si vous voulez connaître Dieu, ne soyez pas préoccupés de résoudre des énigmes.  
Regardez plutôt autour de vous et vous Le verrez jouant avec vos enfants.  
Et regardez dans l'espace : vous le verrez marchant dans les nuages,  
Etendant ses bras dans l'éclair et descendant en pluie.  
Vous Le verrez souriant dans les fleurs,  
Puis se levant et mouvant Ses mains dans les arbres.



Texte lu lors des  
Obsèques  
D'Odette Mélinon



Espace Saint-Luc,  
231 rue Saint-  
Pierre  
13005 Marseille  
Tel :  
0952 193 599  
Mel :  
stluc@stluc.org  
Blog :  
[http://stluc.over-  
blog.com](http://stluc.over-blog.com)

Communauté  
Catholique de  
Marseille

Bulletin  
périodique  
Gratuit  
Rédacteur :  
Christiane GUES

Téléchargeable  
Sur notre BLOG

Comme je vous le signalais, nous avons eu, à Saint-Luc, le lundi 17 Mai 2010, une émouvante célébration pour l'enterrement d'Odette Mélinon.

Odette était une des plus anciennes fidèles de Saint-Luc même si ces deux dernières années, elle ne pouvait plus se déplacer à cause de son état de santé

Elle avait écrit dans le numéro spécial de Saint-Luc-Infos à l'occasion des quarante ans de la Communauté et nous avait fait passer son témoignage car, déjà, ses fréquentations de Saint-Luc s'étaient beaucoup estompées.

En voici quelques lignes qui décrivent son parcours :

« Saint-Luc a été une heureuse et inespérée découverte un jour de Noël 1968 proche de chez nous. Nos quatre enfants de 10 à 15 ans n'arrivaient pas à s'intéresser à la vie chrétienne de notre paroisse (nous-mêmes étouffions un peu).

A Saint-Luc, ils ont retrouvé des jeunes : jeunes étudiants en médecine ou jeunes des familles ayant intégré Saint-Luc.

Il y avait des échanges et des chants préparés avec guitare, flûte ou tambourin.

Nous y avons trouvé l'épanouissement de notre foi dans l'amitié et la joie de cette Communauté nouvelle pour nous. Et nous avons continué le chemin ».

Ce livre du prophète Khalil Gibran dont un passage est cité en première page, était son livre de chevet.

Nous adressons nos condoléances à toute sa famille, à ses petits-enfants et surtout à ses quatre enfants.

## VIE DE LA COMMUNAUTE

### *(La Relation Pastorale)*

Vendredi 7 Mai, à l'Eglise Saint-Défundent en lien de secteur avec Saint-Luc, Pierre-Michel Morin, prêtre du diocèse d'Aix-en-Provence, est venu nous parler de la relation pastorale avec l'autre.

Celle-ci est à établir sur le modèle de Jésus-Christ, sur sa façon d'agir avec les personnes rencontrées.

Jésus crée le dialogue en parlant de la vie de la personne ainsi l'exemple de « Zachée », ceci pour amener la personne à la conversion.

Il y a trois conditions pour qu'une ouverture se fasse dans le sens d'une Evangélisation :

- 1) Reconnaître que je suis celui ou celle par qui l'*autre* peut rencontrer le Christ
- 2) Toujours croire que l'*autre* est déjà aimé de Dieu
- 3) Que l'*autre* reconnaisse qu'il y a en lui quelque chose de Dieu

Le Père Morin nous a fait part ensuite de diverses expériences réussies de conversions et d'ouvertures vers l'Eglise dont il a été témoin en prenant appui sur ces trois conditions pour Evangéliser.

Un apéritif offert par le Père Phai a clôturé ce temps d'échange – apéritif très élaboré en cakes, gâteaux et autres bonnes choses confectionnés par les fidèles de Saint-Défundent car Jésus, lui, ne se contentait pas seulement de dialoguer mais aussi de participer aux repas des personnes rencontrées.

## Des nouvelles des Chitou

**28 Mars 2010**

Pour l'instant nous sommes chez mon frère On a porté nos affaires dans le nouvel appartement. On n'est pas encore installé, il faut monter les armoires et acheter des meubles pour la cuisine et pour le salon et pour les chambres à coucher on essaie de trouver des meubles pas chers avec les aides des quelques amis avec lesquels on a fait connaissance récemment et après on va ranger les affaires.

Déjà on a acheté des électroménagers.

Anne aura sa chambre.

Comme on est très occupé, je n'ai pas le temps pour le travail, mais je me suis inscrit comme demandeur d'emploi.

Mais je suis convoqué prochainement à la maison de solidarité.

La ville de Poitiers est petite, calme et il y a plus de pluie qu'à Marseille mais on a du soleil aussi.

On a fait la connaissance de quelques familles à la communauté Saint-Cyprien, pas aussi active que Saint-Luc mais accueillante aussi. Demain on va participer à la messe mais aussi à la célébration de la passion du christ.

Bisous de toute la famille. Mes salutations à la communauté St-Luc.

Bonjour à tous

Joyeuses pâques et bonne fête

Amer nous a envoyé un mail et une photo de la naissance d'un petit garçon né le **7 Avril 2010** et prénommé **Etienne** un petit frère pour Anne.

**Mai 2010 :**

Anne aime beaucoup Etienne et quand il pleure, elle appelle sa maman pour lui dire « *Etienne pleure, nourris-le* ». Amer essaie toujours de trouver du travail.



Plat de pâtes le 30 avril 2010 avec Marie AYELLO

**Plat de pâtes à Saint-Luc, le 30 avril 2010 sur  
le parcours des demandeurs d'asile à Marseille**



*Marie AYELLO a eu une formation sociale, Puis a passé une année au Service des Demandes d'Asile de la CIMADE, avant d'intégrer, comme travailleur social, la « Plateforme Asile » de Marseille.*

**Cadre historique de la demande d'asile :**

Le droit d'asile remonte au Moyen-Âge et fut religieux jusqu'à la Renaissance où le civil prend le relais.

1789 - Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 : "*Le peuple français donne l'asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté et il le refuse aux tyrans.*"

Les guerres mondiales feront intervenir les Etats, avec la création en 1921 d'un organisme qui deviendra en 1949 le HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés).

Est « réfugié » celui qui craint d'être persécuté (pour toutes sortes de raisons).

1946 Préambule de la Constitution : "*Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les Territoires de la République.*"

1951 - C'est avec la Convention de Genève, signée par La France en 1952, que seront véritablement posées les bases juridiques d'une protection internationale des réfugiés.

La loi n°52-893 du 23 juillet 1952 crée l'OFPRA (Of fice Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et sa juridiction d'appel, la Commission des Recours des Réfugiés (désormais Cour nationale du droit d'asile).

Il y aura aussi la Convention de Dublin, pour éviter les demandes d'asile multiples par la même personne, celle de Dublin 2 et la création d'un fichier des empreintes au sein de l'Espace Schengen.

L'OFPRA classe les pays selon le degré de sûreté.

**Parcours du demandeur d'asile**

- 1) Il faut au réfugié une adresse : famille ou Cimade ou Croix-Rouge
- 2) Inscription à la Préfecture avec 4 photos + document d'identité + justification de domicile.  
Il y a des documents à remplir, on prend les empreintes digitales, puis il y a un entretien qui permettra de prendre une décision et un classement entre :  
statut normal (accord de séjour d'un mois),  
statut prioritaire (simple attestation de demande d'asile, pas de titre de séjour)

- 3) Accueil à la Plateforme Asile, créée à Marseille en 2004 (50% Etat, 50% fonds européen). On aide le réfugié à remplir son dossier d'asile (sous 21 jours). Le réfugié doit, entre autres, raconter sa vie, détailler les raisons de la demande d'asile, préciser l'actualité des menaces.  
La plateforme traite les dossiers prioritaires, les autres sont pris en charge par la CIMADE et la CROIX ROUGE.
- 4) Envoi du dossier à l'OFPPRA et réception sous 3 mois en Préfecture
- 5) Rendez-vous avec un officier de l'OFPPRA à Fontenay (Région Parisienne), qui doit donner une réponse dont le délai peut aller jusqu'à 6 mois.  
En 2009, 10.373 réfugiés ont obtenu un statut OFPPRA ou CMDA, soit 30% contre 36% en 2008.  
Les rejets doivent être motivés, et il y a possibilité de recours, qui prendra 6 mois ou plus.
- 6) Ceux qui n'ont pas été acceptés comme réfugiés doivent quitter le territoire national (sic) et ne peuvent pas présenter une nouvelle demande avant un an, et à condition qu'ils aient des éléments nouveaux.

### **La plateforme Asile de Marseille**

Un travail considérable : environ 300 dossiers à traiter par an et par travailleur social.

A la plateforme on ne se contente pas d'une aide à l'ouverture des droits pour les réfugiés prioritaires, il y a aussi un suivi social pour tous les réfugiés.

Pour les travailleurs sociaux, le plus difficile est d'expliquer la situation aux migrants quand leur dossier est refusé, et notamment quand toute une famille est concernée.

Site Internet : OFPPRA : <http://www.ofpra.gouv.fr>

*Compte-rendu : Gilles THIRIEZ*

## **VIE DE LA COMMUNAUTE (Suite)**

### **La Fête des Voisins le 28 Mai 2010**

Pour la première fois, à Saint-Luc, nous avons participé à la « Fête des Voisins ».

Nous étions sept ou huit Saint-Lucards. Nous avons installé, à l'extérieur, une table avec des tréteaux garnie de bouteilles de jus de fruits, d'apéritifs accompagnés de biscuits, toasts, feuilletés, cacahuètes, frites etc.

Aucun des voisins de notre immeuble n'est venu malgré les tracts mis dans leurs boîtes-aux-lettres. Par contre, se sont joints à nous, deux hommes de l'immeuble neuf à côté, une dame avec une petite fille.

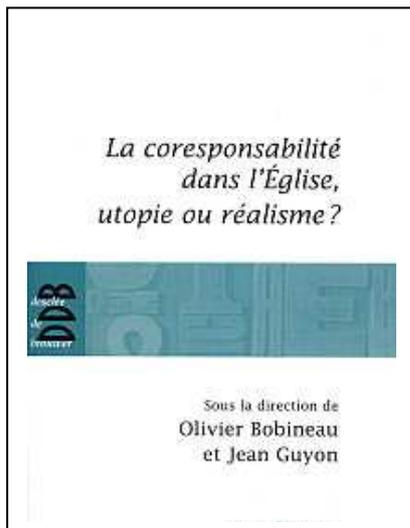
Puis une heure plus tard environ, des personnes de l'immeuble numéro 227 sont venues et nous ont invités à venir admirer les décorations du hall de leur immeuble.

Les gens s'y trouvaient nombreux. Les organisateurs, jeunes et moins jeunes, avaient des ballons et portaient des tee-shirts imprimés « Fête des Voisins ».

Nous avons pu échanger nos impressions, nos activités diverses. L'un d'eux fait du dessin et de la décoration. Claude Delange l'a déjà retenu pour nos décorations de Noël à Saint-Luc.

Nous avons fait le projet de fêter ensemble et même d'inviter l'immeuble voisin du leur à la prochaine « fête des voisins » en 2011.

Il faudrait, au moins une fois par an, rendre cette portion de la rue Saint-Pierre un peu plus gaie.



La coresponsabilité dans  
l'Église,

*Utopie ou réalisme ?*

Un livre à la rencontre de son  
public

Les organisateurs n'avaient pas imaginé ce succès : il a fallu le 4 mai délaissier la salle des Cèdres pour la salle de conférences du Mistral, à Marseille, afin d'accueillir le public venu assister à la présentation par leurs auteurs de l'ouvrage :

***La coresponsabilité dans l'Église, utopie ou réalisme ?*** qui est paru en avril aux éditions DDB \*.

Codirecteur de la publication avec Olivier Bobineau, Jean Guyon a tenu à souligner d'emblée qu'en fait de direction, la tâche qui a incombé à l'un comme à l'autre a surtout été un travail d'édition.

En l'espèce, l'édition des actes d'un Colloque organisé les 16-17 janvier 2009 à Marseille par la Communauté Saint-Luc sur le thème « *La coresponsabilité en Église, parlons-en !* ». Il s'agissait en 2009 d'inviter, voire de convoquer à la réflexion ; en 2010, l'accent est porté sur les questionnements issus de cette réflexion

La préface est due au Père Georges Pontier, archevêque de Marseille.

Il y dit avoir reçu le livre comme une invitation à « regarder cette réalité (à savoir les relations entre laïcs et ministres ordonnés) de manière plus profonde et spécifique à partir de ce qu'est l'Église, peuple de Dieu, corps du Christ, temple de l'Esprit ».

Et d'ajouter : « Si l'Église a des ministères, c'est parce qu'elle est un mystère. En elle s'exprime une présence voilée, active qui la dépasse et la spécifie.

Ainsi pour ma part j'aime employer l'expression "**coresponsabilité différenciée**", pour signifier à la fois qu'une coresponsabilité réelle doit être vécue, vérifiée et en même temps qu'elle se déploie dans une différence qui ne vient pas seulement de la nécessité du fonctionnement, mais de ce qu'en elle s'exprime quelque chose ou plutôt Quelqu'un qui la dépasse et la requiert pour la mission dans le monde » (p. 8-9).

## SOUS LE TRIPLE ECLAIRAGE DE LA SOCIOLOGIE, DE LA THEOLOGIE ET DE LA PSYCHOLOGIE

L'ouvrage s'ouvre ainsi (p. 25-68) sur un fort chapitre d'Olivier Bobineau, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris et à Sciences-Po, qui a mis au service de sa contribution ses compétences de sociologue, mais a su également y faire œuvre d'historien.

Considérer sous le signe de la très longue durée le terreau paroissial dans lequel s'est enracinée la mission de l'Église était indispensable en effet pour comprendre les défis que la modernité (et, plus encore, la « postmodernité » contemporaine) portent à cette mission et comment la coresponsabilité, d'une certaine façon, peut aider à relever ces défis.

On le sait bien, un peuple oublieux de son histoire est un peuple qui marche à l'aveugle et cela vaut aussi pour le peuple de Dieu.



Le second chapitre (p. 69-89) est dû à Alphonse Borras, qui y traite de :

« La coresponsabilité : enjeux théologiques et institutionnels ».

Façon de signifier qu'elle ne répond pas seulement à des urgences pastorales, mais relève d'un impératif ecclésiologique qui tient à la vocation baptismale de chaque fidèle, pour peu qu'il veuille s'en montrer digne et que les autorités ecclésiastiques la prennent réellement en considération.

L'exposé est servi par la double compétence de l'auteur : celle d'un canoniste professeur à l'Université de Louvain, soucieux de faire place aux droits et devoirs de chacun au sein de l'institution ecclésiastique et celle d'un pasteur que ses fonctions de vicaire général du diocèse de Liège confrontent quotidiennement aux enjeux de la promotion de la coresponsabilité en Église

À ce concert enfin, Vincent Hanssens prête la voix de la psychosociologie dans une contribution d'une vingtaine de pages (p. 91-111). Cela parce que la coresponsabilité est aussi affaire de relations humaines et qu'on courrait un grand péril à l'oublier, à négliger aussi ce que peuvent apporter la connaissance du psychisme humain et celle des dynamiques de groupe à la résolution des conflits que son exercice ne manque pas de susciter.

La contribution de l'auteur, professeur émérite à l'Université de Louvain, en fournit la preuve : la tonalité très pédagogique de son propos et le pragmatisme de son approche rendront de précieux services à celles et ceux qui s'emploient à vivre au quotidien la coresponsabilité.

Ce triple éclairage théorique constitue une introduction indispensable à une présentation de la coresponsabilité telle qu'elle est mise en pratique, qui fait l'originalité de la deuxième partie de l'ouvrage dont elle constitue le cœur.

## LES TEMOIGNAGES DE SEPT LIEUX D'ÉGLISE

Pour employer le langage des statisticiens, l'échantillonnage des lieux d'Église dont les contributions sur leurs pratiques de la coresponsabilité tiennent en 80 pages ne prétend pas être représentatif. Il offre du moins un large éventail de situations en combinant :

- *Une large diversité géographique* : Lille, Paris et Marseille (dont quatre communautés étaient au colloque comme à la présentation du livre), mais aussi l'Italie, avec la paroisse de Santo Stefano de Paterno, près de Florence.

- *Une grande variété du statut canonique* : certains lieux d'Église sont des paroisses ou des ensembles pastoraux associant plusieurs paroisses (Santo Stefano, Saint-Pierre-et-Saint-Paul et l'Ensemble pastoral des Berges de l'Huveaune pour Marseille) ; d'autres sont nés d'initiatives épiscopales afin de répondre à des urgences pastorales précises, en marge ou au sein de communautés paroissiales (le Centre pastoral Les Halles-Beaubourg qui est couplé à la paroisse Saint-Merry, à Paris, l'Escale spirituelle Saint-Ferréol à Marseille) ; d'autres, enfin, ont un statut d'association publique de fidèles : la Fraternité diocésaine des Parvis à Lille, la Communauté Saint-Luc à Marseille.

- *Des expériences d'une durée très variable*, enfin : une trentaine, sinon une quarantaine d'années pour trois des communautés, une décennie, voire quelques années seulement d'existence pour les autres.

Cette diversité recherchée a pour objet de « fournir aux fidèles qui liront le livre, le visage de lieux d'Église aussi proches que possible de celui qu'ils fréquentent habituellement par leur faciès sociologique, leur pyramide des âges, etc. Cela afin de leur faire prendre conscience que l'exercice de la coresponsabilité n'est pas réservé à quelques communautés privilégiées, mais qu'il peut être mis en œuvre dans les situations les plus ordinaires » (p. 20).

Or cette mise en œuvre, on le sait, n'est pas sans poser parfois question. Le livre n'a pas esquivé la difficulté : sa troisième partie vise en effet à tenter de répondre à ces questions, et précisément à celles qui sont le plus fréquemment posées par les praticiens de la coresponsabilité ou par ceux qui souhaiteraient la voir mise en pratique.

## LA CORESPONSABILITE EN QUESTION

Les questionnements auxquels est soumise la coresponsabilité dans cette dernière section de l'ouvrage forte d'une quarantaine de pages (p. 195-237) résultent d'une sorte d'exercice *in vivo* de la coresponsabilité. Ils sont en effet le fruit de la

quinzaine de « carrefours » qui avaient été formés lors du Colloque de 2009 et les réponses qui leur ont été apportées résultent de la table ronde qui a conclu les débats. Elles viennent non seulement d'Olivier Bobineau, Alphonse Borrás et Vincent Hanssens, mais aussi des représentants des paroisses et communautés invitées dont les interventions étaient lestées du poids de leurs expériences. Et certaines – et non des moins aiguisées – sont le fait des participants au Colloque qui ont nourri la réflexion autant qu'ils en ont été nourris.

Le travail des éditeurs s'est borné à structurer la matière issue de cette table ronde et à la distribuer en cinq chapitres :

- *La coresponsabilité a-t-elle en Église une coloration spécifique ?*
- *La coresponsabilité, une affaire de disponibilité, de formation, de transmission ?*
- *Entre clercs et laïcs, mais aussi entre laïcs : un exercice parfois difficile de la coresponsabilité ?*
- *L'accession à la coresponsabilité : une proposition à faire aussi aux plus jeunes ?*
- *La réflexion sur la coresponsabilité, une porte ouverte sur d'autres chantiers ?*

Si large que soit le spectre de ces questions, il ne couvre évidemment pas tout le champ des interrogations ouvertes autour de la coresponsabilité. La preuve en a été donnée le 4 mai où la salle était conviée à un débat à l'issue de la présentation de l'ouvrage ; pour des impératifs horaires, il a fallu y mettre fin au bout d'une demi-heure, non sans frustration pour beaucoup : on n'en a décidément jamais fini avec la coresponsabilité !



DES SUITES A DONNER

Ceux qui le désiraient ont cependant pu prolonger la discussion autour d'un « pot » organisé à la Communauté Saint-Luc. Les langues sont allées bon train entre les membres de la Communauté et ceux des autres lieux d'Église marseillais qui ont contribué à l'ouvrage, paroisse Saint-Pierre-et-Saint-Paul, Ensemble pastoral des Berges de l'Huveaune et Escalé spirituelle Saint-Ferréol, tant il est vrai, comme le disent les derniers mots du livre, que la coresponsabilité est une porte ouverte sur d'autres chantiers : comment approfondir les liens qui se sont noués au cours de cette riche expérience collective – la tenue d'un colloque, la publication d'un livre ? Comment, aussi, aller plus avant dans la réflexion ? Et pourquoi ne pas faire partager cette réflexion au plus grand nombre ? Autant de pistes qui pourraient déboucher – qui sait ? – sur d'autres colloques, d'autres livres à élaborer en lien avec les universitaires et les communautés de l'hexagone et d'outre-Alpes que tous ont eu plaisir à accueillir à Marseille en 2009. Affaire à suivre, donc...

\* **O. Bobineau, J. Guyon dir., *La coresponsabilité dans l'Église, utopie ou réalisme*, (Article résumé tiré de « Garrigues et Sentiers »)**

## Finances solidaires

Ceci est un exposé présenté à l'occasion d'un après midi de formation au CCFD – Marseille. Il indique, de manière très globale, différentes idées de placements financiers qui prennent en compte la plus value sociale des entreprises. Ils n'ont valeur que d'exemples car il en existe beaucoup plus.

Ont été exclus de l'exposé les fonds éthiques. Ceux-ci pourront être proposés ultérieurement.

### 1) Fonds commun de placement. 3 exemples

Ce sont des « bouquets » d'actions de sociétés sélectionnées sur des critères bien précis. Les revenus sont capitalisés puis distribués, pour la plupart à des ONG pré établies, choisies par l'actionnaire.

**Ethique et partage** Créée en 2000 à l'initiative du CCFD. Les revenus du capital sont affectés aux différentes missions du CCFD et en appui à sa démarche de plaidoyer.

**Eurco solidarité** C'est une sicav (Société d'Investissement à Capital Variable) créée en 1992 à l'initiative du CCFD et du Crédit Lyonnais, avec le soutien de la Caisse des dépôts et Consignation et du Crédit Coopératif. Les revenus de ce fonds vont pour une part à l'intérieur de l'Hexagone au soutien de l'association France active. Les fonds sont partagés également avec l'Europe centrale et orientale En Bosnie, il a permis à des familles de se réinstaller dans leur lieu d'origine. En Russie : création d'un centre d'hébergement de jeunes de 14 à 21 ans

#### **Faim et développement**

C'est le premier Fonds commun de partage en France (1983). Il est géré par le Crédit Coopératif. Il permet d'être solidaire en partageant les revenus de son capital pour le soutien des missions d'accompagnement de la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'investissement)

### 2) Capital risque solidaire et de proximité. 2 exemples

**Les Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)** Les cigales adhèrent à une Charte éthique, dans laquelle il s'agit de « développer une pratique de l'utilisation du capital et d'inciter à toujours plus de démocratie économique et de démocratie locale ». Les clubs se veulent un mouvement d'éducation populaire. Ils investissent dans les entreprises jugées innovantes socialement.

Seules des personnes physiques peuvent adhérer aux Cigales.

#### **La Foncière Habitat et humanisme développement**

Cette société achète et réhabilite des logements dans le centre des villes pour les mettre à la disposition de personnes défavorisées. Depuis sa création en 1994, la société a permis de reloger 4500 familles. 70 villes françaises sont concernées par ces opérations immobilières (dont Marseille). 2165 actionnaires. Ce sont des personnes physiques pour 40%, des congrégations religieuses pour 20%, des associations pour 4%.

### 3) Les organismes financiers 2 exemples

#### **L'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)**

C'est un organisme français de financement et d'accompagnement de chômeurs créateurs de leur propre emploi. Les prêts se font après une étude très approfondie des dossiers. Un projet sur huit est soutenu. Les crédits sont accordés pour deux ans maximum. Ils sont en moyenne de 5000€. Les secteurs dans lesquels s'engagent le plus souvent les créateurs sont : le commerce, les services, le bâtiment, l'artisanat et l'agriculture. On estime à 26000 le nombre d'emplois créés à ce jour. Le taux de remboursement est de l'ordre de 93%.

L'Adie dispose de ressources qui proviennent de l'Etat, des collectivités locales et de l'Union européenne. Elle est éligible au dispositif de l'épargne salariale dont nous avons parlé plus haut.

#### **La SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement)**

En souscrivant des actions à cette société, l'épargnant lui permet d'apporter un appui financier (investissement) et technique (accompagnement) à des structures financières de proximité dans des pays en développement. Elle profite aux acteurs économiques souvent exclus du système bancaire classique.

Cette société a été créée en 1983 par le CCFD. Ses activités sont également soutenues par les revenus partagés du fonds commun de placement Faim et Développement. Ce placement

bénéficie du label Finansol depuis 1999. En 2007, plus de 7 millions d'euros ont été investis par la SIDI dans des Institutions de Micro Finances (IMF) afin de développer des micro crédits dans 28 pays sur six régions : Afrique, Amérique latine, Bassin Méditerranéen, Asie, Europe de l'Est, Caraïbes.

Promotion globale d'une économie et d'une société solidaire sous-tendue par l'émergence d'acteurs locaux capables de se mobiliser pour changer leurs conditions de vie, par une transformation qualitative de la situation des personnes, des groupes et de l'environnement.

**Quelques sites internet pour approfondir les différentes références :-**

**FINANSOL (FINANces SOLidaires)**

<http://www.finansol.org/>

- SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement)

<http://www.sidi.fr/>

✓ **FCP Faim et Développement**

<http://ccfd-terresolidaire.org/finance-solidaire/fcp-faim-et-developpement.php>

✓ **Ethique et Partage**

<http://www.ethique-et-partage.org/>

✓ **Eurco solidarité**

<http://www.novethic.fr/novethic/v3/fonds-isr.jsp?id=102080>

✓ **Les Cigales**

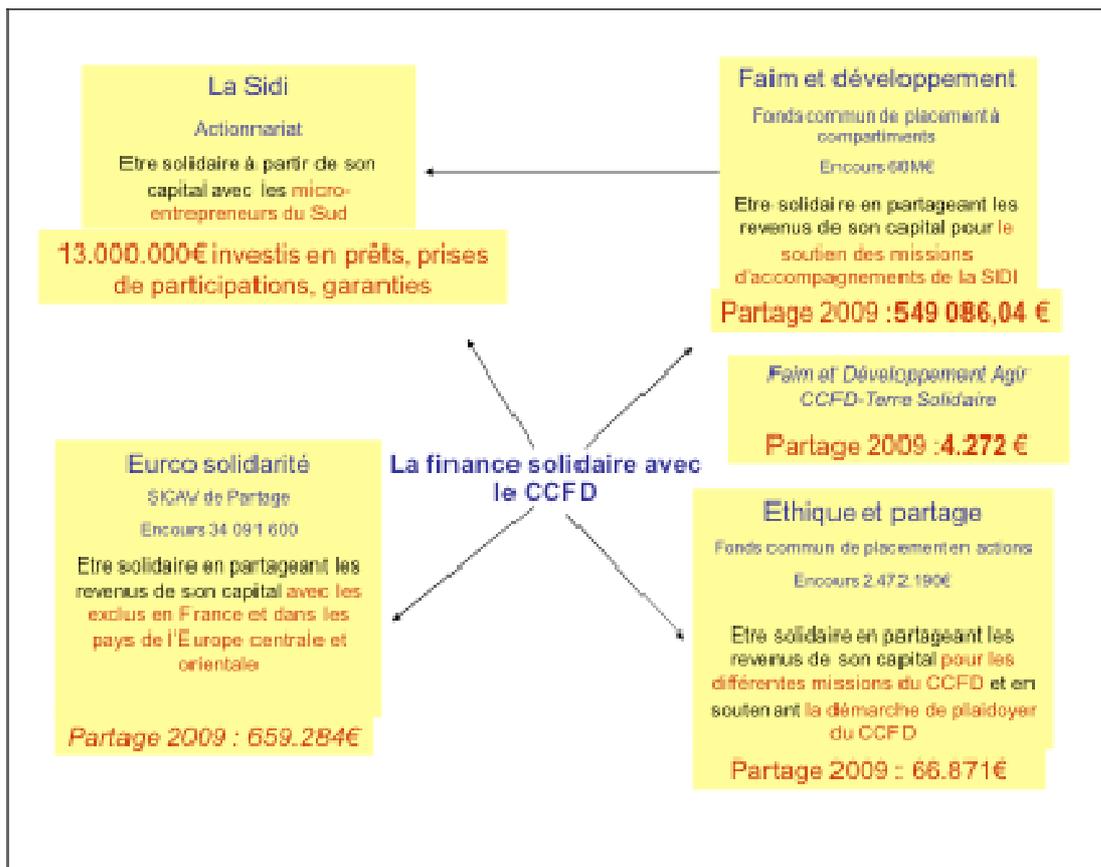
<http://www.cigales.asso.fr/>

✓ **Habitat et Humanisme**

<http://www.habitat-humanisme.org/national/accueil>

✓ **ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)**

<http://www.adie.org/>



Cet article vous a décrit, après l'article sur les « week-ends de mariage » dans Saint-Luc-Infos n°151, un autre type d'engagement dans lequel se sont investis plusieurs membres de la Communauté Saint-Luc.  
Régine Thiriez

## VIE DE LA COMMUNAUTE (suite)

### **Assemblée Générale de la Communauté Saint-Luc le Samedi 29 Mai 2010**

Après avoir fait le tour de nos modes de fonctionnement, nous avons noté les nouveautés de cette année :

- ✓ Le regroupement de l'équipe communication avec l'équipe de saint-Luc-infos
- ✓ Le livre sur la Coresponsabilité
- ✓ Les nouveaux cycles de formation le samedi mais moins de plats de pâtes, les vendredis de Saint-Luc ont disparu ayant été, regroupés avec le secteur sous le nom (à revoir) des « *rendez-vous de Baille, Menpenti, La Plaine* ».
- ✓ *La fête des Voisins* dont il y a un petit compte-rendu en page 5

Il reste encore un effort à faire : l'affichage en particulier, la caisse de solidarité, les locaux à rénover..

Pour l'année prochaine on prévoit de reconduire les « *Samedis de Saint-Luc* ».

Avec Dominique Brahier : continuation de « *l'Histoire de l'Eglise* ».

René Guyon va entreprendre un autre cycle de formation, probablement : « *L'Evangile des Montées* ».

Vincent de Marcillac prévoit aussi une autre formation sur un texte récent de l'Eglise

Une rencontre va se faire avec toutes les équipes de liturgie pour améliorer nos célébrations suite à la journée de réflexion « **liturgie sacré** » : date fixée le **vendredi 2 juillet à 18h30**.

Pour l'avenir de Saint-Luc, nous souhaitons prolonger la dynamique du colloque

Après la présentation du livre sur la Coresponsabilité suivie du temps d'échange à Saint-Luc que pourrait-on faire de plus ? :

Au premier trimestre, une rencontre des Conseils et des membres des Conseils ?

Un échange sur d'autres thèmes : « *la libre expression* » par exemple ?

Les prêtres des autres paroisses y sont favorables

Il reste à définir une priorité pour l'année prochaine.

Une date est à prévoir fin septembre pour recevoir les membres de « *Un en Christ* »

Une autre date à fixer pour le « jumelage avec les quartiers Nord »

La journée de démarrage et d'organisation de la Communauté Saint-Luc est fixée le **samedi 11 Septembre 2010 chez Danièle Brocvielle**.

La sortie annuelle de la Communauté Saint-Luc est fixée le **Dimanche 20 Juin 2010** pour visiter l'exposition « **César, le Rhône pour mémoire** » puis les « **collections permanentes** » au musée de l'Arles Antique ceci le matin.

L'après-midi sera consacrée à la visite de la ville : **les Alyscamps, les Arènes, le Théâtre, Saint-Trophime**.

*L'Equipe de Communication et l'Equipe du Journal Saint-Luc-Infos vous souhaitent à ceux qui partent comme à ceux qui restent,*



**De Bonnes Vacances et un Bon Eté**